

# COMMUNE DE PLOUGASNOU



dossier n° AP 029 188 26 00002

date de dépôt : 22 janvier 2026

demandeur : Madame BONDERF Aude

pour : Installation d'une nouvelle enseigne

adresse terrain : 10 rue François Charles 29630  
PLOUGASNOU

## AUTORISATION PREALABLE FAVORABLE AVEC PRESCRIPTIONS d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne au nom de la commune de PLOUGASNOU

Le Maire de la commune de PLOUGASNOU,

Vu l'autorisation préalable présentée le 22 janvier 2026 par Madame BONDERF Aude demeurant lieu-dit 475 ROUTE DU MOULIN A VENT 29630 PLOUGASNOU ;

Vu l'objet de l'autorisation préalable :

- pour l'installation d'une nouvelle enseigne ;
- sur un terrain situé lieu-dit 10 rue François Charles 29630 PLOUGASNOU;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le Règlement Local de Publicité intercommunal, approuvé le 30 janvier 2023 ;

Vu l'avis de dépôt affiché en mairie le 22 janvier 2026 ;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 03 mars 2026 ;

### ARRÊTÉ

#### Article 1

Il n'est pas fait opposition à l'autorisation préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées aux articles 2 et suivants ;

#### Article 2

Conformément à l'avis dont copie ci-annexée, le bénéficiaire de la présente autorisation devra respecter la prescription émise par l'Architecte des Bâtiments de France :

- Les lettrages découpés seront à même la maçonnerie.

Le 17 MARS 2026

Le Maire,

M. LE RUZ Hervé  
Par délégation  
L'Adjoint au Maire



URBANISME - TRAVAUX